

Règlement du Jeu FACEBOOK®
« SUPER TONIQUE »
LABORATOIRES VITARMONYL
Du 02/02/2018 16h00 au 31/03/2018 23h59 inclus

ARTICLE 1 : ORGANISATRICE

La société LABORATOIRES VITARMONYL, Société À Responsabilité Limitée (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 344 735 931, ayant son siège social au « Parc d'Activité Sud Loire – 85 600 BOUFFÉRE » , organise un jeu promotionnel sans obligation d'achat sur le site internet FACEBOOK® , ci-après dénommé « le Jeu », destiné à promouvoir la page FACEBOOK® : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>.

Le présent règlement (ci-après nommé « le Règlement ») définit les règles juridiques applicables au Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et parfaite de ce Règlement, aucune réserve ne peut y être indiquée.

Le Règlement est disponible par simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu :

Laboratoires Vitarmonyl
Jeu « SUPER TONIQUE »
Parc d'Activité Sud Loire
85 600 BOUFFÉRE

Le Règlement sera disponible jusqu'au 31 mars 2018 inclus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France.

La Société Organisatrice garantit aux participants sa stricte neutralité, la réalité des gains proposés et son entière impartialité quant au déroulement du Jeu.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du vendredi 02 février 2018, de seize- heures (16h00) au samedi 31 mars 2018 vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) inclus, date et heure françaises (heure de Paris) de connexion faisant foi, de manière continue, sur le site internet <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participer au Jeu

Ce Jeu est accessible via des bannières publicitaires sur Internet, par lesquelles le participant accèdera à la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL, ou en se rendant à partir du 02 février 2018 à seize-heures (16h00) directement sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>

Le participant reconnaît être informé et avoir accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du site FACEBOOK® qui peuvent être consultées directement sur le site de FACEBOOK® : www.facebook.com

La participation est exclusivement réservée à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris, DOM-TOM exclus), disposant d'une connexion Internet et d'un compte FACEBOOK® pour la participation sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL (<https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et les membres du personnel de la Société Organisatrice et de la société co-partenaire de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou faisant partie du même groupe de sociétés et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du présent Jeu.

Le Jeu est limité à une participation par personne (une seule validation de participation, adresse mail faisant foi) pendant toute la durée du Jeu.

Toute fraude sur ces points entraînera la nullité de la participation du candidat. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'en justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Responsabilité du joueur

La participation à l'opération implique une attitude loyale de la part des participants, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant est seul responsable de ses contributions (commentaires, votes, marques et autres fonctionnalités proposées par FACEBOOK®) et la société LABORATOIRES VITARMONYL ne pourrait être tenue pour responsable de celles-ci.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom) à un tirage à travers plusieurs comptes-joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant à ce tirage et aux tirages suivants.

ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU

Les participations sont ouvertes à partir du 02 février 2018 seize- heures (16h00).

Pour participer au Jeu sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL, le participant devra suivre la mécanique suivante :

a) Se connecter via son espace personnel sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL accessible à l'adresse suivante à compter du 02 février 2018 à seize-heures (16h00) jusqu'au 31 mars 2018 vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) inclus : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl> et autoriser le site à accéder à ses informations personnelles ;

b) Cliquer sur le bouton « JOUEZ ! » de l'application du Jeu ;

c) Charger une photo de son visage et choisir ensuite un masque de super-héros parmi la sélection proposée ;

d) Ajouter un message en lien avec la nouvelle identité masquée ;

e) Remplir le questionnaire, toutes les mentions demandées étant obligatoires : prénom, nom, email et âge ;

f) Accepter le règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet ;

g) Cliquer sur le bouton « VALIDEZ VOTRE INSCRIPTION ». Le participant saura que sa participation est prise en compte lorsqu'il arrivera sur une nouvelle page avec le message suivant « *Votre inscription au tirage au sort a bien été enregistrée* ».

Les gagnants seront au nombre de cinq (5) par semaine, répartis ainsi pendant la durée du Jeu :

Période du Jeu	Nombre de gagnants
Le vendredi 02 février 2018 de 15h00 au dimanche 04 février 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 05 février 2018 de 00h00 au dimanche 11 février 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 12 février 2018 de 00h00 au dimanche 18 février 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 19 février 2018 de 00h00 au dimanche 25 février 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 26 février 2018 de 00h00 au dimanche 04 mars 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 05 mars 2018 de 00h00 au dimanche 11 mars 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 12 mars 2018 de 00h00 au dimanche 18 mars 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 19 mars 2018 de 00h00 au dimanche 25 mars 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort
Le lundi 26 mars 2018 de 00h00 au samedi 31 mars 2018 23h59 inclus	5 gagnants tirés au sort

Les gagnants seront désignés par voie de tirage au sort réalisé par l'agence LMWR, mandatée par LABORATOIRES VITARMONYL. L'agence LMWR garantit sa stricte neutralité et son entière impartialité quant au déroulement des tirages au sort du Jeu.

Les tirages au sort seront réalisés le lundi suivant la fin de chaque période.

Un participant ne pourra être tiré au sort qu'une (1) seule fois pendant toute la durée du Jeu.

Il est impératif de suivre chacune des étapes décrites ci-dessus du Jeu pour pouvoir être tiré au sort. Néanmoins, en cas de réponse injurieuse, abusive ou inadaptée, y compris à travers la photo, la participation sera considérée comme nulle.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur la page <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl> et plus précisément via l'application du Jeu. La société LABORATOIRES VITARMONYL ne sera pas tenue responsable de toute éventuelle usurpation d'identité/de compte sur la page FACEBOOK®. Les participants doivent donc veiller à participer et ne communiquer que via la page officielle LABORATOIRES VITARMONYL : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique, message privé ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.

Toute participation qui ne respecte pas la marche à suivre pour participer au Jeu sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion au Jeu sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Les inscriptions seront closes le 31 mars 2018 après vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59). Toute tentative d'inscription après cet horaire ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 – DOTATIONS ET ENVOI DES LOTS

Les dotations sont composées pour chaque gagnant du Jeu, d'un (1) produit parmi la gamme des SUPER TONIQUES de LABORATOIRES VITARMONYL et d'une (1) éco-cup.

Les gagnants tirés au sort seront avertis le jour du tirage au sort réalisé par l'agence LMWR, par mail, par la société LABORATOIRES VITARMONYL à l'adresse indiquée lors de la validation de la participation et seront invités à communiquer leur adresse postale à LABORATOIRES VITARMONYL, afin qu'elle puisse leur envoyer leur gain.

Au cas où le lot ne serait pas revendiqué dans les trois (3) jours suivants l'annonce des gagnants par LABORATOIRES VITARMONYL, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et LABORATOIRES VITARMONYL en restera propriétaire.

LABORATOIRES VITARMONYL s'engage à envoyer les lots dans un délai d'une (1) semaine à partir de la communication de l'adresse postale par les gagnants.

Les gains sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange.

Si les gagnants renoncent à leur gain pour quelque raison que ce soit, ou si les gains sont retournés pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire, ils resteront la propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais éventuels de connexion à Internet résultant de la participation à ce Jeu ne seront pas remboursés.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LABORATOIRES VITARMONYL

La participation au Jeu de la société LABORATOIRES VITARMONYL implique une attitude loyale, dans le respect du Règlement.

La Société Organisatrice, ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société LABORATOIRES VITARMONYL se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant les produits gagnés.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si les lots ne parvenaient pas aux gagnants pour une quelconque raison indépendante de leur volonté.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois (3) jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration pendant le transport, vol ou perte intervenue lors de la livraison du gain ou de tous incidents/accidents pouvant survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La société LABORATOIRES VITARMONYL met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu (notamment dû à des actes de malveillances externes) ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société LABORATOIRES VITARMONYL pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société LABORATOIRES VITARMONYL, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société LABORATOIRES VITARMONYL se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Les participants déclarent et reconnaissent qu'ils ont conscience des caractéristiques, des risques et des contraintes d'Internet et notamment que les transmissions de données et d'informations sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes. Les participants reconnaissent que tout site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et que les informations circulant sur Internet (données personnelles ou non) ne sont que relativement protégées contre des détournements éventuels (accès libre) et contre des virus éventuels. La société LABORATOIRES VITARMONYL et la société FACEBOOK® ne pourront en aucun cas être tenues responsables de préjudices éventuels (personnels, matériels, moraux) directs ou indirects

subis par les participants et provoqués ou non par des tiers.

Le Règlement est soumis à la Loi française. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux de Nantes.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE FACEBOOK®

La société FACEBOOK® n'est pas l'organisatrice de ce Jeu et ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ces modalités et /ou de son déroulement. Cette opération n'est ni gérée, ni sponsorisée par FACEBOOK®. Les informations fournies par le participant dans le cadre de ce Jeu sont collectées par la société LABORATOIRES VITARMONYL et non par FACEBOOK®.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom, prénom(s) ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence, sur tout support de vente ou de communication de la Société Organisatrice (catalogue, internet, presse, PLV) sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

La Société Organisatrice pourra demander aux gagnants une photo d'eux afin de la diffuser sur internet dans le but d'illustrer ce Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice, ou ses prestataires, pour les seuls besoins du Jeu et sont nécessaires pour la participation et l'attribution de la dotation. A défaut, la participation sera considérée comme nulle. Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent Jeu seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978.

Conformément à l'article 27 de cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation de leurs données personnelles sur demande écrite par lettre simple à l'adresse du Jeu :

LABORATOIRES VITARMONYL
Jeu « SUPER TONIQUE »
Parc d'Activité Sud Loire
85 600 BOUFFERE

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants, et d'exclure les participations manifestement frauduleuses, et ce sans avoir à fournir de justification.

ARTICLE 10 : REGLEMENT

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès préalable et écrit de la Société Organisatrice rédactrice. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal.